



parité entre frère et soeur

Par **flo08**, le **19/10/2010** à **13:30**

Bonjour, je souhaite avoir un renseignement.

Nous sommes un frère et une sœur. Nos parents suite à l'héritage de nos grand-parents ont investi une partie de leur argent sur un terrain appartenant à mon frère (construction d'un logement). Puis-je demander à mes parents une contre partie financière?

Par **Domil**, le **19/10/2010** à **13:42**

non.

Vous n'avez déjà aucun droit de regard sur ce que font vos parents de leur argent de leur vivant.

Vos parents ont, en plus, le droit de privilégier un enfant vis à vis d'un autre. S'il y a deux enfants, ils peuvent vous laisser votre part réservataire (1/3) et le reste (2/3) à votre frère.